

AMICALE DES PÊCHEURS AUX BLANCS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ÉTANGS 1 et 2

25 septembre 2025

- Tout pêcheur doit s'acquitter d'une cotisation annuelle ou journalière. Cette cotisation ne sera remboursée en aucun cas. En aucun cas celle-ci ne peut être prêtée. Chaque pêcheur doit être en mesure de la présenter.
- Limitation à **3 cannes maximum** par pêcheur pour les carpistes.
- Un hameçon par ligne avec ardillon écrasé, micro ardillon ou sans ardillon.
- Épuisette ronde interdite pour les amours blancs et grosses carpes.
- Tout pêcheur doit se munir d'une épuisette ainsi qu'une bassine gonflable ou tapis de réception craddle. **Tapis de réception posé au sol interdit.** Merci de vous munir également d'un antiseptique.
- Toutes les pêches se pratiquent en **NO KILL.**
- La remise à l'eau est obligatoire et doit se faire dans les plus brefs délais pour les CARPES, les AMOURS BLANCS, les ESTURGEONS et BLACK BASS.
- Toutes les graines devront être cuites avant d'être mises à l'eau. Aucun dépôt de graines aux abords du poste et dans l'eau en fin de session.
- **Barque, groupe électrogène ainsi que le barbecue au sol sont interdits.**
- Le bateau amorceur est toléré dans la limite de son poste.
- Pour toute pêche de nuit, merci de réserver à l'avance. **<<SUR RÉSERVATION>>**
- **La tresse, le lead core et le magic twig sont interdits.**
- **Tête de ligne interdite en pêche loisir.**
- Pour toute pêche journalière, les horaires débuteront du lever du soleil et se termineront au coucher du soleil.
- Les jours de concours de pêche, les étangs concernés seront fermés à toute autre pêche.
- **Le sac de conservation est interdit.**
- Toute personne n'étant pas actionnaire à l'association doit prévenir de sa présence et se munir d'une carte de pêche en téléphonant.
- **Interdiction de remettre à l'eau les perches soleil.**
- Merci de vous renseigner lors de votre réservation, afin de savoir si le poste est repris derrière vous. Si c'est le cas, veuillez quitter les lieux à 12h afin que le pêcheur suivant puisse prendre place à 13h.
- La baignade est **strictement interdite.**
- **Tous les visiteurs doivent laisser leurs véhicules à l'extérieur.**
- Veuillez laisser le passage libre pour un véhicule lors de votre installation pour les carpistes.
- Toutes les personnes membres de l'association ont le droit de vous demander votre titre de pêche et de contrôler vos cannes.
- Merci de tenir en laisse vos animaux et de ramasser leurs excréments.
- **Tous les déchets et ordures devront être enlevés par vos soins. Containers disponibles sur les étangs n°2 et n°3.**
- **POUR TOUTE INFRACTION À CE RÈGLEMENT, LES PERSONNES SE VERRONT DONC RETIRER LEUR CARTE DE PÊCHE SUR LE CHAMP SANS REMBOURSEMENT.**